



04/03/2022

MONTIVILLIERS INSTALLE DE NOUVEAUX DÉFIBRILLATEURS EXTÉRIEURS

Chaque année en France, entre 40 000 et 50 000 décèdent faute d'avoir pu bénéficier au bon moment de l'intervention d'une personne qui aurait pu leur sauver la vie en pratiquant les gestes de premier secours et en administrant un choc électrique, le temps que les équipes de secours interviennent.

Conformément à la réglementation en vigueur, la Ville de Montivilliers dispose de défibrillateurs installés sur toute la commune et régulièrement contrôlés (à l'Hôtel de Ville, dans les écoles, résidences autonomie, équipements sportifs et culturels, à la Maison de l'Enfance et de la Famille).

Récemment, trois défibrillateurs extérieurs ont été installés à la Gare, à l'Hôtel de Ville et au Gymnase Christian Gand.

Toute personne, même non-médecin, est habilitée à utiliser un Défibrillateur Automatisé Externe (DAE). Accompagnés d'un message cardiaque, ils contribuent à augmenter significativement les chances de survie.

Contact presse :

Edwige CHAPELLE
Responsable du service Communication
Tél. 02 35 30 96 46 – 06 18 66 19 36
edwige.chapelle@ville-montivilliers.fr

Benoît BAUDU
Chargé de Communication
Tél. 06 26 66 81 12
benoit.baudu@ville-montivilliers.fr